



Fraude sur héritage familiale

Par **MartB**, le **18/01/2017 à 10:49**

Bonjour,rnrnLe contexte: nous sommes en indivision sur un bien immobilier entre 4 frères et soeurs. Une de mes soeurs doit hériter de la moitié de ce bien au décès d'un autre membre de la famille qui est usufruitaire de l'appartement. Cependant, ma soeur est malheureusement sur le point de décéder d'un cancer du poumon et laissera derrière elle sa fille. rnrnLe problème: Ma soeur dans le but de "protéger sa fille" m'a fait aller chez le notaire en pretextant qu'il fallait signer un papier pour mettre fin à la succession. Après signature je me rends compte avec horreur que j'ai signé un papier pour renoncer à ma part sur l'appartement. rnrnMa question: Est-il possible et est ce que cela fonctionne si j'envoie un courrier au notaire en disant que je souhaite annuler le document signé? Que puis je faire avant le décès de ma soeur pour annuler ce document?rnrnJe vous remercie

Par **joss38**, le **18/01/2017 à 18:15**

bonsoir. mais que vous a dit le notaire sur ce papier que vous avez signé chez lui?

Par **Visiteur**, le **18/01/2017 à 21:39**

BsrrnVous n'avez pas de copie ?nCet acte était-il payant?nS'il s'agit d'un leg, vous pourrez annuler.rnUne renonciation n'est possible que pendant 4 mois APRES un décès.

Par **MartB**, le **19/01/2017 à 13:05**

Jos38:"Le notaire ne m'a pas lu le document, c'est ma sœur qui me l'a lu dans le couloir à la demande du notaire. Lorsque je suis rentrée dans le bureau, elle m'a dit:" vous signez donc vous renoncez à rééquilibrer votre succession".rnrnSachant que j'avais été lésé sur la succession de ma mère et que ma sœur a fait sous évalué cet appartement il y a 10ans de cela.rnrnEn fait je n'ai pas renoncé complètement à ma part mais à leur réestimation.
rnrnPragma: " Non le notaire ne m'a pas donné de copie du document. L'acte est payant mais le notaire va se payer sur la succession.

Par **Visiteur**, le **19/01/2017 à 13:59**

DONC./. Allez vois le notaire et exigez une copie du document.. Revenez nous voir ensuite !